



HAL
open science

Divination

Grégoire Schlemmer

► **To cite this version:**

Grégoire Schlemmer. Divination. Hervieu-Léger, Daniel; Azria, Régine Dictionnaire des faits religieux, PUF, pp.267-269, 2010, 978-2-13-054576-7. hal-01292260

HAL Id: hal-01292260

<https://hal.science/hal-01292260>

Submitted on 28 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DIVINATION

Du latin *divinatio*, deviner, le terme “divination” désigne l’action qui se donne pour objectif de deviner, prévoir et/ou influencer une réalité cachée, à l’aide de la lecture d’éléments, ou présages, selon une technique particulière impliquant leur observation ou leur manipulation. Ainsi définie, la divination apparaît comme une pratique universelle des sociétés humaines.

Les procédures divinatoires peuvent être motivées par diverses raisons : découvrir les causes d’une maladie ou d’une infortune, retrouver un objet perdu, connaître les déterminations pesant sur l’avenir proche (dans le domaine de l’amour, du travail, etc.), être informé des circonstances propices à la réalisation d’une action ainsi que de ses chances de succès (départ à la guerre ou à la chasse, construction d’une maison, installation sur un territoire, etc.). La divination peut aussi être exécutée de manière quasi automatique, parce qu’elle est requise en telle circonstance par la tradition ou qu’elle fait partie intégrante d’un rituel. La divination est, soit explicative — et renvoie alors à des éléments passés, soit prédictive — permettant de connaître l’avenir de sorte à agir en conséquence. Elle peut être réalisée pour le compte d’un individu, d’un groupe, ou d’un “bien” (du bétail, par exemple).

Les éléments qui servent de présages sont variés et leur lecture est susceptible d’être effectuée selon des procédés très divers : observations et/ou manipulations d’entrailles d’animaux sacrifiés, de vols d’oiseaux, de craquelures sur une carapace de tortue calcinée, de marc de café, de combinaisons d’objets lancés, de cartes, de présence de taches dans un jaune d’œuf, de l’emplacement des planètes, etc. Cette multiplicité des techniques s’illustre par la diversité des termes formés à partir de la racine grec *mantikê* — divination — pour les désigner : chiromancie, géomancie, cartomancie, etc. La divination peut aussi être opérée sans autre support que le devin lui-même. Elle s’inscrit alors plutôt dans le domaine de la *voyance* : le devin établit un contact qui est dit direct — *via* les rêves, la transe ou la possession — avec des forces surnaturelles. Mais si de multiples classifications des formes de divination ont été proposées (formes ou techniques intuitives, inspirées, inductives, raisonnées...), aucune n’apparaît universellement pertinente, et il semble plus utile de se référer aux classifications indigènes – les modes de divination étant généralement pluriels dans une même société.

Les processus divinatoires impliquent généralement un spécialiste, appelons-le *devin*, dont la fonction est plus ou moins institutionnalisée

selon les sociétés (existence ou non de rites publics d'intronisation, reconnaissance étatique ou rejet, etc.). Le statut de devin s'acquiert de différentes manières, qui peuvent être cumulables, telles que le don — présenté comme inné ou transmis (par un être surnaturel ou par héritage) — ou un savoir-faire (qui peut tirer son efficacité de la maîtrise d'une technique traditionnelle ou d'un contact direct avec des esprits). Si chaque société attribue des compétences variables à la figure du devin, il est fréquent que le résultat de la divination dépende, aux yeux de ceux qui y ont recours, de plusieurs facteurs récurrents. En premier lieu, on peut citer la technique utilisée par le devin, qui est souvent perçue comme ayant une efficacité propre, si elle est bien effectuée. Un second facteur est la force de l'ancrage dans un domaine extérieur (monde des esprits, correspondances numériques, lois cosmiques, etc.) que la technique divinatoire permet, et qui légitime le diagnostic du devin dans un ordre qui le dépasse, garantissant de ce fait la véracité de son discours. Un troisième, enfin, concerne les aptitudes propres du devin, qui lui permettent de maîtriser la technique divinatoire et d'accéder à ce qui est caché et qu'il faut révéler : même si le devin n'est pas censé être l'auteur des messages qu'il délivre, ce sont cependant ses capacités qui lui permettent de découvrir les présages et d'en expliciter le sens.

En se fondant sur la combinaison, qui semble résulter du hasard, des éléments qui servent de présages, la procédure divinatoire manipule l'aléatoire pour mieux le dépasser. Une signification étant attribuée à chacune des combinaisons possibles, le hasard est exclu de la trame des événements. L'incertitude qui motive la divination se trouve alors intégrée dans un ordre intelligible et rassurant.

De ce fait, l'analyse des processus divinatoires informe sur les conceptions indigènes de la causalité. Les résultats de la divination peuvent renvoyer à un système de correspondances, qui fait que les procédures divinatoires relèvent d'un processus de rationalisation : elles activent un ordre classificatoire et les systèmes de correspondances participent à un acte de mise en forme du monde (elles sont d'ailleurs parfois liées aux systèmes d'écriture). Mais les résultats de la divination peuvent aussi renvoyer à une forme de communication avec des forces spirituelles ; ils représentent alors un élément constitutif du domaine religieux. Dans les nombreuses sociétés pour lesquelles la divination est avant tout une technique de désignation des causes des infortunes, les questions posées lors de la divination prennent la forme d'une alternative telle que : est-ce tel esprit ou tel autre ? D'où l'aboutissement à la nomination d'un esprit comme responsable du mal ; c'est même de la sorte que la notion d'esprit est activée dans ces sociétés. La divination

engendre ainsi une procédure d'interrogation dans laquelle tout désordre devient le résultat d'un acte motivé. D'un point de vue analytique, on dira que la divination consiste non pas à dévoiler une réalité cachée, mais plutôt à définir un scénario explicatif possible — ici, attribuer une cause à l'infortune en l'imputant à un esprit — et la liste des réponses que la divination permet offre un aperçu global des différents scénarios possibles pour une société. Ce faisant, l'interprétation divinatoire permet de donner sens à ces infortunes, et surtout d'agir sur elles.

Car la divination, qui s'accompagne généralement de tout un ensemble de prescriptions, est, tout autant qu'un mode d'interprétation, une condition et un préalable à l'action. En attribuant des causes aux infortunes comme en prédisant des événements futurs, elle entraîne la possibilité de remédier aux maux (par exemple, par la prescription de la réalisation de rituels) et d'infléchir le cours des événements. Si les procédures sont généralement strictes, leurs résultats sont ouverts à l'interprétation et n'apportent généralement pas de réponses claires ; les « réponses » émergeant du processus divinatoire sont souvent fragmentaires, médiatisées et cryptées. Elles doivent être interprétées par le devin (c'est notamment là qu'intervient son talent) — mais aussi par les individus concernés ainsi que par l'ensemble de la communauté. Le résultat de la divination, toujours sujet à discussion, permet alors l'adaptation à chaque situation. Car si la divination est souvent associée à la notion de destin, c'est-à-dire à l'idée qu'il existe un futur prédéfini et inéluctable, elle ne l'implique pas nécessairement, et le cours du destin peut toujours être plus ou moins « forcé ». Les processus divinatoires prédictifs servent d'ailleurs souvent à se prémunir contre un événement futur potentiel, voire à créer un autre futur : il est fréquent de recommencer une divination jusqu'à obtenir le résultat escompté, comme s'il s'agissait de mettre en place les conditions propices à la réussite de l'action que l'on souhaite entreprendre. De ce fait, la divination intéresse les réflexions sur les processus de prise de décision et les théories de l'action. Entérinant certaines formes d'actions, elle œuvre comme une procédure de validation, ce qui la rapproche des systèmes juridiques.

La divination relève en fin de compte autant de l'individuel que du social. Elle est le résultat d'une interaction, impliquant au minimum le devin et son client, et généralement tout un pan de la société. En inscrivant le destin individuel dans un ordre englobant, les processus divinatoires font de l'individu un élément d'un système socio-cosmique qui le dépasse. Entre l'individu et le social, l'aléatoire et la détermination, l'interprétation et l'action, le religieux et le juridique, les processus divinatoires, variés dans leurs formes et leurs fonctions, touchent à de nombreux aspects de la vie d'une société, qu'ils permettent d'articuler.

<BIBLIOGRAPHIE>

ADLER A. & ZEMPLIENI A., *Le Bâton de l'aveugle : divination, maladie et pouvoir chez les Moundang du Tchad*, Paris, Hermann « Savoir », 1972. - CAQUOT A. & LEIBOVICI M. (éds), *La Divination*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968. - EVANS-PRICHARD E., *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azandé* (1937), trad. fr. L. Évrard, Paris, Gallimard, 1972. - FAHD T., *La Divination arabe : études religieuses, sociologiques et folkloriques sur le milieu natif d'Islam*, Leiden, Brill, 1966. - MAUPOIL B., *La Géomancie à l'ancienne côte des esclaves*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1941. - PEEK P.-M., *African divination systems: ways of knowing*, Bloomington, Indiana University Press, 1991. - VERNANT J.-P. VANDERMEERSCH L., GERNET J., BOTTERO J. [et al.], *Divination et rationalité*, Paris, Centre Louis Gernet « Recherches Anthropologiques », 1974.

Grégoire SCHLEMMER